

Web Action WA 33/06; AI Index MDE 02/031/2006

Start date: 6/10/06

Web Publisher Category: Death Penalty

Text in red are comments for translators – please do not translate these, but leave (in English) in the translated document so the web team can easily identify parts of the document when creating the web page.

NB: Remove ALL the text in red when entering the documents into AIDOC (including this note)

[Action title]

Arabie saoudite et Yémen : il faut commuer les peines de mort pendant le ramadan!

[Action extract]

*« Ne me laissez pas seule face à l'agonie et à la mort,
Alors que j'attends qu'on appelle mon nom.
Quand moi, mon bourreau et l'épée, nous nous rencontrerons.
Je pense à ce jour tous les jours.
Sans relâche, il hante mes pensées.
Je sens ma gorge, mon cou, l'épée s'abattre et ma tête, sur le sol, rouler. »*

[Action text]

On estime à plusieurs centaines le nombre des condamnés à mort en attente d'être exécutés en Arabie Saoudite et au Yémen. Ces prisonniers subissent un stress mental considérable du fait de la menace constante qui pèse sur eux et d'autres facteurs comme l'isolement dans le quartier des condamnés à mort sans accès au monde extérieur, ainsi que l'absence d'une représentation légale adéquate.

Nombre de ces personnes paraissent avoir été condamnées sur la base d'« aveux » obtenus sous la contrainte, alors qu'elles étaient privées de toute assistance juridique. Parmi les condamnés à mort se trouvent aussi des étrangers qui ne comprennent pas l'arabe ou ne peuvent pas communiquer correctement dans cette langue. Ces individus auraient donc été condamnés au cours de procédures qu'ils n'étaient pas à même de suivre.

En Arabie saoudite, beaucoup de prisonniers ignorent tout de la procédure légale séparant le moment de l'arrestation du dernier appel possible. En Arabie Saoudite, un détenu étranger a envoyé une lettre à sa famille. Il écrivait notamment « *je ne supporte plus cette situation [...] je respirerais un peu plus facilement si je savais qu'on s'occupe réellement de mon affaire. Je n'ai personne à qui m'adresser pour demander de l'aide [...]* »

Toujours en Arabie saoudite, une autre personne, après avoir été libérée, a décrit à Amnesty International la peur que ressentait une détenue accusée de meurtre : « *chaque fois qu'un gardien ouvrait la porte de sa cellule, elle était terrorisée. Elle pensait qu'on venait pour l'exécuter.* »

Également connue comme la « *fille de Khamis Musheet* », Samira est une jeune femme qui a été condamnée à mort en Arabie Saoudite. Depuis sa cellule, elle a récemment écrit un poème qui décrit ses sentiments dans l'attente d'une exécution.

Les proches des condamnés à mort souffrent également. Le fils de Fuad al Shahari, un Yéménite exécuté à Taiz en novembre 2005, s'est évanoui au moment de l'exécution et a dû être hospitalisé par la suite. Fuad al Shahari a été condamné à mort pour meurtre en 1996, à l'issue d'un procès manifestement inique. Amnesty International avait fait campagne contre son exécution.

Ces dernières années, les dirigeants de l'Arabie Saoudite et du Yémen avaient marqué le ramadan (qui a commencé cette année aux alentours du 23 septembre 2006 et se terminera par les célébrations de l'*Aïd al Fitr*, vers le 21 ou le 22 octobre 2006) en gracieant les prisonniers condamnés à mort ou en commuant leur sentence.

Amnesty International espère que, cette année encore, les dirigeants de ces deux pays marqueront le ramadan de la même manière.

Envoyez vos appels au roi Abdallah (Arabie Saoudite) et/ou au président Ali Abdullah Saleh (Yémen) afin qu'ils commuent les sentences de tous les condamnés qui attendent d'être exécutés, y compris les personnes mentionnées ci-après.

Arabie Saoudite

Suliamon Olyfemi, un Nigérian âgé d'environ 28 ans, aurait été condamné à mort en mai 2005 pour son implication dans un meurtre. Durant le procès, il aurait été privé de toute représentation juridique ou d'assistance consulaire. Cet homme a été condamné lors d'un procès à huis clos, sans traduction adéquate. Après son arrestation, on l'aurait torturé pour tenter de lui faire avouer le meurtre.

Siti Zainab Binti Duhri Rupa, Indonésienne et mère de deux enfants, est détenue à la prison de Médine depuis 1999. En septembre 1999, elle a été arrêtée pour le meurtre de son employeur. On rapporte qu'elle était très perturbée d'un point de vue psychologique. Elle aurait « avoué » le meurtre lors de l'interrogatoire de police. Amnesty International a exprimé des doutes quant à la validité de ces aveux, au regard de l'état psychologique de l'accusée, et a attiré l'attention des autorités sur le paragraphe 4-c de la résolution 2004/67 (21 avril 2004) de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, qui demande à tous les États maintenant la peine capitale de « *ne pas la prononcer dans le cas de [...] de personnes atteintes d'une quelconque forme de maladie mentale, ni d'exécuter un condamné atteint de maladie mentale* ».

Samira, également connue comme la « fille de Khamis Musheet », est une ressortissante de l'Arabie saoudite, mariée et mère de famille. Elle devait être exécutée en juillet 2005, pour meurtre. L'exécution n'a pas eu lieu. Samira est restée dans le quartier des condamnés à mort. Selon des informations datant de l'année dernière, cette jeune femme souffre de l'isolement qu'elle subit. Elle est extrêmement déprimée et sa condition physique s'est dégradée. Peu après le mois de juillet 2005, des négociations auraient été ouvertes avec la famille de la victime en vue d'obtenir une grâce pour l'accusée. Selon les sources, Samira a été arrêtée en 1999 pour le meurtre d'un homme qui aurait utilisé le chantage pour la contraindre à des rapports sexuels.

Comment pouvez-vous vous aider?

Écrivez au roi Abdallah d'Arabie Saoudite afin qu'il commue, pendant le ramadan, les sentences de tous les condamnés qui attendent d'être exécutés, y compris les personnes mentionnées plus haut. Cette mesure doit être prise en urgence et constituer un pas vers l'abolition de la peine de mort dans le pays.

King Abdallah Bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
The Custodian of the two Holy Mosques
Office of His Majesty the King

Royal Court
Riyadh
Royaume d'Arabie saoudite
Télégramme : H.M. King Abdullah, Riyadh, Arabie Saoudite
Formule d'appel : Your Majesty, / Votre Majesté,

Yémen

Adil Muhammad Saif al Maamari, un Yéménite âgé de 21 ans, a été condamné à mort pour un meurtre commis alors qu'il avait seize ans. Arrêté le 27 juillet 2001, il aurait « avoué » sous la torture avoir tué un parent de sexe masculin au cours d'une dispute. Au cours du procès en première instance, et sur ordre d'un juge, il a été examiné par un médecin qui a conclu que le jeune homme avait seize ans au moment de l'arrestation. Il a été condamné à mort en octobre 2002. Cette sentence a été confirmée par la Cour d'appel en mai 2005 et par la Cour suprême en février 2006.

Hafez Ibrahim, un Yéménite, devait être exécuté en avril 2005 pour un meurtre commis, semble-t-il, alors qu'il était mineur. Toutefois, à la suite d'un appel lancé par le ministre des Droits humains du Yémen, le président avait suspendu l'exécution dans l'attente des résultats d'une enquête plus poussée sur l'âge de l'accusé. Les conclusions de cette enquête ne sont pas connues à ce jour. Hafez Ibrahim a été condamné à mort en octobre 2003. Cette sentence a été confirmée par la Cour d'appel et par la Cour suprême. Hafez Ibrahim est détenu dans la prison centrale de Taiz.

Comment pouvez-vous vous aider?

Écrivez au président Ali Abdullah Saleh afin qu'il commue, pendant le ramadan, les sentences de tous les condamnés qui attendent d'être exécutés, y compris les personnes mentionnées plus haut. Cette mesure doit être prise en urgence et constituer un pas vers l'abolition de la peine de mort au Yémen.

President 'Ali'Abdullah Saleh
President of the Republic of Yémen
Sanaa
République du Yémen
Fax : + 967 127 4147
Formule d'appel : Your Excellency, / Excellence,

Veillez à envoyer vos lettres et télécopies au roi Abdallah (Arabie Saoudite) et au président Ali Abdullah Saleh (Yémen) dès que possible, afin que ces affaires soient portées à leur attention pendant la période du ramadan (du 23 septembre 2006 environ au 21 ou au 22 octobre 2006).